

## À SAINT-ETIENNE, UN CONSEIL CONSULTATIF SENIORS

### UNE INSTANCE DE CONSULTATION

La Ville de Saint-Etienne compte 45 000 personnes de plus de 60 ans, soit un stéphanois sur quatre. Du fait de l'allongement continu de l'espérance de vie que connaît la population française, cette proportion sera de l'ordre d'un habitant sur 3 en 2030. Consciente de ces évolutions démographiques et des modifications sociales qu'elles entraînent, la Ville de Saint-Etienne s'est engagée à développer une politique gériatrique ambitieuse afin de favoriser le "bon vieillir" dans la cité.

**Pour atteindre cet objectif et afin d'associer la population âgée à ces réflexions, un Conseil consultatif des seniors a été créé par décision du Conseil municipal. Cette instance de démocratie participative, permet aux seniors de s'exprimer et de faire des propositions sur la vie de la cité.**

**Il s'agit d'une part de garantir la prise en compte des besoins des plus âgés et d'autre part de renforcer leur participation à la société.** Le Code général des collectivités territoriales prévoit cette possibilité: "Le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout sujet d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune...".

**Le Conseil consultatif seniors est une instance de dialogue, de consultation et de propositions. Il est invité à examiner tous les domaines d'intérêt général ayant trait aux seniors et à la vie de la cité (culture, activités physiques, liens intergénérationnels, engagement bénévole, prévention-santé, logement, accessibilité, transports, environnement, sécurité, isolement...).**



ville de  
**Saint-Etienne**

#### Saint-Etienne

Ville Amie des Aînés depuis 2016

**Saint-Etienne (42)**

Fiche publiée le 19/10/2016

### OBJECTIFS :

- ◆ Promouvoir le "vivre ensemble" et la contribution citoyenne des seniors en leur permettant d'être des citoyens actifs et en veillant à ce qu'ils aient accès aux processus politiques et civiques; d'une part pour que ces processus tiennent compte de leurs besoins et d'autre part; pour renforcer leur participation à la société.
- ◆ Se doter d'une force d'alerte et de réflexion sur des problématiques liées au vieillissement.
- ◆ Doter la Ville d'un outil de recueil des besoins pour favoriser l'émergence de projets et le développement de produits et/ou services innovants.
- ◆ Permettre d'organiser l'information à la population (communication sur les projets en cours) et identifier des référents, relais d'information dans les quartiers.

### PRATIQUE :

- ◆ Composer les collèges de l'instance consultative.
- ◆ Définir des règles de fonctionnement.
- ◆ Organiser des temps de réunion des participants.

## UNE COMPOSITION QUI RESPECTE LES PRINCIPES DE PARTICIPATION ET DE TRANSVERSALITÉ

Le Conseil consultatif est composé de trente membres, répartis en trois collèges.

**Tout d'abord, le collège des seniors réunit dix représentants des personnes âgées, désignés suite à un appel à candidature diffusé dans le journal municipal (puis tirage au sort), avec une parité hommes/femmes autant que possible, une représentativité territoriale et une répartition des différentes classes d'âge.** Les conditions pour se porter candidat sont les suivantes : tout citoyen retraité, âgé de plus de 62 ans, habitant Saint-Étienne, sans conditions restrictives de nationalité ou d'inscription sur les listes électorales.

Ensuite, le collège des personnes qualifiées réunit quant à lui dix personnes désignées par le Maire, respectant la même représentativité que le collège des représentants de retraités.

Enfin, le collège des établissements d'hébergement et des associations réunit dix personnes retenues suite à un appel à candidature diffusé par courrier parmi lesquels se trouvent des Présidents de Conseil de la Vie Sociale des résidences pour personnes âgées du CCAS et des résidences associatives et commerciales (cinq sièges) et des Présidents d'associations (cinq sièges).



## LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Comme toute instance consultative, ce Conseil n'est pas un organe de décision, cette dernière appartient aux élus, légitimés par le suffrage universel. **Il n'a pas pour vocation la défense des intérêts particuliers des personnes âgées mais le souci du bien-commun.**

**Il n'existe pas de budget propre au Conseil consultatif mais en fonction des projets, les différents services thématiques sont sollicités afin d'instaurer une véritable transversalité des politiques municipales.** C'est une instance de dialogue, de consultation, de propositions et de suivi d'actions nouvelles, dans lequel les participants devront faire preuve de neutralité (le Conseil s'interdit toute discussion à caractère politique, philosophique ou religieux) et de confidentialité (les membres s'astreignent à un devoir de réserve, ils s'engagent à garder confidentiels toute information et document qui leur serait transmis).

## UNE VISION TRANSVERSALE

En fonction des thématiques abordées, le Conseil consultatif peut faire appel à d'autres participants représentant des structures participatives comme les Conseils de quartier ou le CODERPA (Comité Départemental des Retraités et Personnes Âgées).

**Il peut utilement, dans l'idée du rapprochement des générations, collaborer avec le Conseil consultatif de la Jeunesse et inviter toute personne susceptible d'apporter un avis d'expert sur les sujets de sa compétence.**

## APPEL À CONTRIBUTION

**Si, comme la Ville de Saint-Etienne, vous avez mis en place des projets pour les aînés, n'hésitez pas à nous en faire part : [contact@rfvaa.com](mailto:contact@rfvaa.com)**



## UN BILAN CONVAINCANT

**Depuis le début de son fonctionnement, le Conseil consultatif seniors se réunit annuellement à trois reprises en session plénière et neuf fois par commission thématique (“Loisirs, sport, détente, culture”, “Prévention du vieillissement, solidarité de proximité, information, communication” et “Logement, aménagement urbain, transport, sécurité”). L’assiduité dont les participants ont fait preuve (75% de présence aux réunions) contribue à démontrer le bon fonctionnement du dispositif.**

L’instance de consultation a identifié des actions prioritaires. Certaines ont été effectivement mises en œuvre par la municipalité : création d’un Accueil seniors au sein de l’Hôtel de Ville, communication au sein des Conseils de quartier sur la politique gérontologique, mise en place d’un cycle mensuel de conférence de prévention du vieillissement et la création d’un physioparc.

Les communications effectuées par les invités ont quant à elles permis un réel débat avec l’assemblée, sur les thèmes suivants: Pôle des Technologies Médicales; Comité d’éthique de la recherche; Expérimentation de compteurs d’eau intelligents; Économie et Vieillesse par un Professeur d’Université réunions de travail dans le cadre de la méthodologie Villes amies des aînés, le développement des compétences des membres en qualité “d’expert d’usage” et la poursuite du suivi de la mise en œuvre des actions retenues comme prioritaires.

Le CCS a contribué avec le Conseil Consultatif de la Jeunesse à la création de 3 vidéos sur le civisme dans les transports. Le CCS a également été à l’initiative de la création des groupes « Si on se retrouvait » dans les différents quartiers de la ville avec comme référent un habitant du quartier nommé « Ambassadeur VADA ».

## APPEL À CONTRIBUTION

**Si, comme la Ville de Saint-Etienne, vous avez mis en place des projets pour les aînés, n’hésitez pas à nous en faire part : [contact@rfvaa.com](mailto:contact@rfvaa.com)**

